

La CSDM à l'ère de la subsidiarité

Les multiples transformations organisationnelles découlant des visites intempestives de firmes comptables de tout acabit nous ont permis de découvrir bien des sortes de modèles de gestion à la mode. Nous avons entre autres connu le « lean management » rendu célèbre par le modèle Toyota dans lequel on visait l'amélioration systématique des processus de travail (qui se traduit par « l'accélération de la vitesse des processus par l'élimination des tâches sans valeur ajoutée, par l'élimination des pertes, par la simplification des processus et l'augmentation de leurs fluidité et flexibilité »). En théorie, c'est faire moins avec moins, mais dans la pratique, ça se traduit plutôt par « presser le citron au maximum de ses capacités ». Et dans la réalité, ce fut une augmentation fulgurante des longues absences en assurance salaire pour troubles de santé psychique...

On assiste maintenant à une gestion basée sur la subsidiarité. Ça se place bien dans une conversation, mais qu'est-ce que la subsidiarité ? Selon Wikipédia, c'est un principe selon lequel « la responsabilité d'une action publique, lorsqu'elle est nécessaire, revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action ». Cette subsidiarité peut être descendante pour une délégation ou attribution de pouvoirs vers un échelon plus petit (dévolution ou décentralisation) et elle peut être ascendante pour une attribution de pouvoirs vers une entité plus vaste. Selon vous, vit-on une subsidiarité descendante ou ascendante à la CSDM ? Poser la question...

Cette décentralisation vers les établissements ne se fait pas sans heurts, surtout dans les milieux où le gestionnaire est adepte de la gestion créative ou un pro de l'impro administrative. Les nombreux appels en provenance de ces lieux de travail nous laissent souvent perplexes quant à l'intention visée par cette subsidiarité descendante. Surtout lorsque nous ne sentons plus l'appui de nos vis-à-

vis des relations professionnelles qui semblent s'être rangées derrière les directions d'établissements, et ce, contre vents et marées. Est-ce réalisé dans l'optique de démontrer la nécessité de maintenir la structure des commissions scolaires comme centre de services partagés ? Est-ce réalisé dans un désir de prouver aux gestionnaires d'établissement que leur grande sœur les protégera contre les attaques syndicales tout en cautionnant leurs façons de faire qui font souvent fi de nos contrats de travail ? C'est la question que se posent les 5 syndicats représentant les employés de la CSDM, car nous avons été en mesure de mettre en commun nos « mésaventures » des dernières années. Et les problématiques vécues sont nombreuses :



Augmentation du nombre et de la sévérité des sanctions disciplinaires, augmentation des expertises médicales de toutes sortes réalisées dans des temps records, augmentation des dépôts de griefs et des arbitrages pour contester les pratiques de l'employeur qui vont à l'encontre de nos contrats de travail, augmentation de l'insatisfaction des employés et augmentation des départs de ces derniers (tout corps d'emplois confondus).

Les cinq présidences des syndicats ont rencontré la présidente et le directeur général de la CSDM afin de dénoncer la tangente empruntée par l'employeur. Ces derniers nous ont écoutés, mais reste maintenant à voir s'ils nous ont entendus.

Nous sommes la voix des 14 000 employés syndiqués de la plus grande commission scolaire de la province et quand cette dernière prend une direction qui fait fi des règles les plus élémentaires pour de bonnes relations de travail, il est temps de mettre le pied à terre et de dénoncer haut et fort ce nouveau type de gestion.

Affectation excédant 20 semaines

Ce message s'adresse particulièrement aux personnes temporaires présentement en affectation dans un surcroît de travail. Savez-vous que si votre affectation dépasse une période excédant vingt (20) semaines, la commission scolaire sera dans l'obligation de procéder à la création du poste.

De plus, la personne salariée qui effectue ce surcroît sera automatiquement candidate sur le poste et considérée

comme ayant le statut d'emploi de régulier pour cet affichage.

Il est donc de votre intérêt de bien surveiller le nombre de semaines que vous effectuez dans votre surcroît.



Party des fêtes de l'APPA

C'est le vendredi 20 décembre 2017 qu'a eu lieu notre party des fêtes au Théâtre Fairmount. Ce fût une très belle soirée et plus d'une centaine de personnes y ont participé. Des prix de présence, un buffet et une belle ambiance étaient au rendez-vous. Merci à tous de votre participation !

Voici la liste des gagnant(e)s des cartes cadeaux de 100 dollars:

- M^{me} Suzie Payet
- M^{me} Carmen Ridenti
- M^{me} Ammaria Attallah
- M^{me} Sonia Castellanos
- M. Patrick Bertrand



La différence entre le statutaire et l'échelle salariale

Chaque année, le salaire augmente (peu, mais augmente quand même !) à deux moments différents :

La majorité des employés qui n'ont pas encore atteint le maximum de leur échelle salariale voit leur échelon augmenter au 1^{er} janvier et d'autres 1^{er} juillet de chaque année (article 6-2.11).

Au 1^{er} avril de chaque année, il y a le traitement de l'échelle salariale, c'est-à-dire les augmentations annuelles adoptées pour toute la durée de la convention collective. Pour le 1^{er} avril prochain, l'augmentation sera de 2,0 % (article 6-3.01).

Préparez-vous maintenant, car pour le 1^{er} avril 2019, aucune augmentation n'a été obtenue lors de la dernière ronde de négociation. C'est par contre à ce moment-là que la Lettre d'entente concernant les relativités salariales (annexe 24 de la convention collective) entrera en vigueur. Les implications de cette dernière sont nombreuses et devront faire l'objet d'un prochain article. C'est donc une histoire à suivre dans une prochaine édition du journal Ensemble!



Rappel - Demandes de congés

Le 31 mars 2018 est la date limite pour effectuer votre demande d'un congé à temps plein ou à temps partiel, la participation à un programme de retraite progressive ou pour entreprendre les étapes d'un congé à traitement différé.



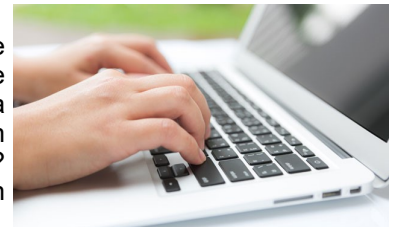
Allez sur « ADAGIO » et cliquez sur l'onglet « Gestion des personnes » pour ensuite accéder à « Mon dossier d'employé ». Votre adresse courriel (ou votre code U) et votre mot de passe vous seront alors

demandés pour accéder à votre dossier. Du côté gauche, vous trouverez les liens pour soumettre ou suivre une demande de congé, tandis que du côté droit vous trouverez tous les liens utiles qui vous donneront les informations utiles dans vos démarches. D'ailleurs, nous vous conseillons fortement de lire la Circulaire annuelle des congés 2018-2019 avant de débiter vos démarches afin de bien comprendre les différences entre les différents congés.

Devenez journaliste d'un jour!

Les membres du comité du journal Ensemble vous invitent à écrire avec eux ! Un texte sera ainsi choisi pour chacune des prochaines parutions du journal et un prix de participation sera remis au « journaliste d'un jour » qui verra son œuvre publiée.

Racontez-nous ce qui se passe dans vos lieux de travail. Une histoire vous a touchée ? Une situation vous met hors de vous ? Vous êtes spectateur d'un bon coup ?



Dites-le-nous et ne soyez pas gênés : nous sommes ouverts à tous les styles d'écritures!

Faites-nous parvenir vos textes à l'adresse suivante : cgignac@appa.qc.ca

Au plaisir de vous lire!

Erreur de paie - Trop perçu

Vous avez reçu de l'argent en trop sur votre paie? La CSDM récupère le trop-perçu sans votre autorisation? Que devez-vous faire ? Communiquez avec votre syndicat!

La convention collective prévoit que pour récupérer de l'argent versé en trop à un salarié, la commission doit d'abord s'entendre avec vous et avec votre syndicat sur les modalités de remboursement de cette somme.

N.B. En aucun cas, vous n'avez à rembourser plus de 10 % de votre paie brut, à moins que ça ne soit votre choix.



Référence: Convention collective
S6 - Article 6-9.04

Alerte jeune!

Hey les jeunes! Rassemblons-nous pour l'avenir de l'APPA!

Il est temps de prendre notre place et de faire bouger les choses! Aller de l'avant et voir devant pour ne plus perdre de temps! Connaître nos droits afin que nos ailes se déploient!

Nous sommes plus qu'un comité : nous sommes une équipe, « L'ÉQUIPE DE LA RELÈVE ». Une équipe du tonnerre qui vous éclaire, qui est tout à la fois dévouée et dynamique et qui est constituée de 6 membres de l'APPA. On y retrouve Michel Picard (président de l'APPA), Catherlyne Thiffault, responsable du comité et éducatrice en service de garde à l'école Saint-Justin, Séraphin Alliance, éducateur spécialisé à l'école Irénée-Lussier Annexe, Stéphanie Mainville-Laurin, éducatrice en service de garde à l'école Saint-Justin, Catherine Paquette-Couillard, éducatrice en service de garde à l'école Saint-Justin et Delphine Vanhalle, éducatrice spécialisée à la CSDM.

Comité LGBT

Afin de souligner la *Journée contre l'homophobie*, le comité LGBT APPA souhaite vous inviter à une soirée 5 à 7 de sensibilisation. Pour cette occasion, nous aurons la visite de deux animateurs de GRIS-Montréal. Vous êtes conviés au bureau de l'APPA le 17 mai 2018 à compter de 18 heures. Un léger goûter avec consommation vous sera servi. Nous serons bien heureux de vous rencontrer en grand nombre.

GRIS-Montréal est un organisme qui œuvre dans nos écoles pour démystifier l'homosexualité. Chaque membre actuel de vote comité, profite de l'occasion pour témoigner leur propre expérience dans leur milieu de travail.



« Pour ma part, je n'ai eu aucun problème à me faire accepter dans l'ensemble du personnel. Je pense que les gens sont assez ouverts d'esprit. »

Michèle D'Amico, Agent de bureau classe 1.

« Personnellement, j'ai eu la chance d'être au sein d'une équipe scolaire dans laquelle je suis pleinement accepté en tant que personne homosexuelle. »

Daniel Lévesque, TES

« Cela m'a pris 9 ans pour me décider avant d'enfin m'assumer dans mon lieu de travail. Par peur surtout et par préoccupation professionnelle. J'ai fini par le faire dans une école primaire où j'avais obtenu un nouveau poste. Je profitais de l'occasion de rencontrer du nouveau monde pour commencer ma nouvelle vie de femme assumée. Cela a été un tel soulagement qu'encore aujourd'hui je me demande pourquoi j'ai attendu aussi longtemps. »

Delphine Vanhalle, TES

L'une de nos missions a pour but d'informer les personnes nouvellement embauchées et les jeunes sur les enjeux du syndicalisme et les renseigner à propos de notre équipe de la relève qui est toute nouvelle.

Soyez à l'affût, car il y aura plus d'informations à venir. Prenez l'habitude de visiter notre page web à <http://www.appa.qc.ca> pour y trouver des renseignements qui vous concernent. Vous y trouverez bientôt une section pour les 35 ans et moins!

Nous sommes d'ailleurs à la recherche d'un logo qui fera la différence, un logo à tout casser, un logo qui ira haut et loin! Sans compter qu'une récompense de 100 \$ sera attribuée à notre futur(e) gagnant(e) de 35 ans et moins! À vos crayons, pinceaux et autres outils de création!

Merci de votre participation!

Événements 2017-2018

Le comité de la Vie syndicale de l'APPA travaille actuellement à l'organisation de plusieurs événements dans le but de favoriser des échanges entre le comité exécutif de l'APPA et les membres. Le fait d'être présents dans près de 300 lieux de travail disséminés un peu partout sur l'île de Montréal favorise difficilement les contacts entre nous...

Que ce soit par le biais de la soirée du personnel de soutien tenue en septembre, le party des fêtes, un dépouillement d'arbre de Noël, une sortie à la cabane à sucre, un voyage organisé lors d'un long week-end, un simple 5 à 7 ou une autre activité de rassemblement, ces événements ont pour fondement la création d'un contact, d'un échange, d'une solidarité entre nous.

Votre opinion est importante pour nous. Si vous avez des idées et des commentaires concernant un type d'événement,

Événement important à venir: La semaine de Fierté Montréal Pride du 9 au 19 août 2018 qui se clôture par le Défilé de la fierté, le 19 août 2018

ils nous seront utiles. N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous afin d'alimenter la vie syndicale des membres de l'APPA!

Écrivez-nous à: vie-syndicale@appa.qc.ca



Séances d'affectation 2018

La CSDM nous a fourni le calendrier des séances d'affectation pour le personnel non-enseignant.

Veuillez noter qu'il pourrait y avoir des modifications à ces dates. Dans les prochaines semaines, nous confirmerons les dates sur notre site internet, ainsi que les dates où nous tiendrons nos habituelles séances d'information.

IMPORTANT: Pour toute question concernant les séances, veuillez communiquer avec le Service des ressources humaines de la CSDM.

Jeudi 3 mai
Techniciens et éducateurs classe principale en service de garde

Lundi 14 mai
Technicien en informatique

Mardi 29 mai
Agents de bureau classe I

Jeudi 7 juin
Secrétaires

Jeudi 14 juin
Secrétariat - Séance d'octroi

Mardi 26 juin
PEH réguliers
TES réguliers
Service de garde réguliers

Jeudi 28 juin
Services de garde - séance d'octroi

Vendredi 29 juin
PEH - séance d'octroi
TES - séance d'octroi

Visites de l'APPA 2017-2018

Dès le début de l'année scolaire 2017-2018, l'APPA a entrepris une tournée des lieux de travail afin de rencontrer les travailleuses et les travailleurs qu'elle représente. Ces rencontres ont comme objectif initial d'obtenir un rapprochement avec les membres de notre syndicat et se déroulent sous la forme d'échanges et de discussions avec ces derniers.

Nous y abordons des sujets variés qui touchent le quotidien et les réalités des personnes rencontrées avec, entre autres, l'importance d'une vie syndicale active au sein d'une association qui représente au-delà de 5500 membres.

Lors de ces rencontres, nous en profitons pour souligner l'importance pour les membres de participer aux assemblées générales et aux autres exercices démocratiques auxquels vous êtes conviés par votre syndicat.

D'ici la fin de l'année scolaire, nous poursuivrons cette tournée et souhaitons avoir la chance et le privilège de vous rencontrer. C'est par le biais de cette tournée des milieux que nous pourrions en apprendre davantage sur vous.

Pour nous inviter dans votre lieu de travail, vous pouvez communiquer avec nous et nous vous contacterons très rapidement. (voir adresse courriel ci-dessous)

Ces rencontres d'échanges avec vous sont d'une grande importance pour nous et elles permettront de resserrer les liens entre les membres du plus grand syndicat du personnel de soutien de la province.

Vos idées et vos commentaires seront appréciés, alors n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse suivante : vie-syndicale@appa.qc.ca

Comité de la vie syndicale



ENSEMBLE!
Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

